



DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES
ILE-DE-FRANCE

Versailles, le 3 septembre 2019

54 rue des Chantiers
78000 VERSAILLES

Le Directeur de la DISI ILE-DE-FRANCE

à

TEL : 01.30.84.27.24

L'ensemble des agents

Mel : disi.ile-de-france.cvt@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par :

N. Leray-Beyris, D. Aubourg

L'organisation de la mission Conditions de Vie au Travail

Au sein de la DiSI Ile-de-France, la mission CVT est confiée à Mesdames Nathalie Leray-Beyris et Dominique Aubourg.

Nathalie Leray-Beyris 01 30 84 27 24 nathalie.leray-beyris@dgfip.finances.gouv.fr

Dominique Aubourg 01 64 45 29 04 dominique.aubourg@dgfip.finances.gouv.fr

Une nouvelle BALF est mise en place à l'adresse suivante :

disi.ile-de-france.cvt@dgfip.finances.gouv.fr

Elles seront assistées par un réseau d'assistants de prévention :

ESI Nemours Antenne Siège Nemours	Mary-Neige SELLONS	ESI Montreuil	Marie SCHGIER
ESI Noisiel Antenne Siège Noisiel	Pascale BOURETTE	ESI Nanterre	Daniel KOTULAK
ESI Versailles Siège Versailles	Nathalie LERAY-BEYRIS	ESI Paris	Dominique AUBOURG
Antenne Siège REIMS	Yann TREVIDIC		

La correspondante handicap locale

L'insertion des personnes en situation de handicap dans la vie professionnelle constitue un objectif prioritaire de la politique de l'Etat, qui doit se traduire concrètement par une mise en oeuvre résolue au sein de notre direction.

Les obligations légales des employeurs publics ont été fixées, par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, à une proportion d'emploi de personnes handicapées de 6 % par rapport aux effectifs.

La loi n ° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a renforcé le dispositif d'accompagnement des citoyens concernés par le handicap et défini un ensemble cohérent de mesures visant notamment à faciliter leur vie quotidienne, leur accès à l'emploi et leur insertion dans le milieu professionnel.

Afin d'assurer un accueil et une insertion professionnelle de qualité aux agents nouvellement affectés dans la direction mais aussi de répondre aux diverses demandes des agents en situation de handicap travaillant d'ores et déjà dans nos services, j'ai désigné Mme Dominique AUBOURG correspondante handicap locale.

Son rôle est de conseiller, de guider et de mettre en relation avec le bon interlocuteur, les agents qui rencontrent un problème dans leur insertion professionnelle, lié à leur handicap, qu'il s'agisse notamment d'un problème d'aménagement de leur poste de travail, d'accessibilité aux locaux, de formation, d'évolution de leur carrière, de mobilité.

Le correspondant joue ainsi un rôle majeur dans l'insertion et le déroulé de carrière des collègues atteints d'un handicap en mobilisant le réseau des référents handicap : médecin de prévention, assistant de service social, inspecteur santé et sécurité au travail.

Vous pouvez contacter directement Mme Dominique Aubourg aux coordonnées suivantes : 01.64.45.29.04 - dominique.aubourg@dgfip.finances.gouv.fr

Le registre de santé et de sécurité au travail (RSST)

Chaque direction doit disposer d'un registre de santé et de sécurité au travail (RSST) facilement accessible aux personnels durant leurs horaires de travail et ouvert dans chaque établissement. Ce registre permet de recueillir les observations et suggestions dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail. Le chef de service examine ensuite les inscriptions consignées afin d'y apporter une réponse rapide et adaptée consultable par tous.

Le registre est porté à la connaissance de l'inspecteur santé et sécurité au travail, de l'assistant de prévention et des membres du CHS-CT.

Au sein de la DiSI Paris-Normandie, le registre était tenu au format papier dans chaque établissement alors qu'au sein de la DiSI Paris-Champagne il était dématérialisé, accessible par l'Intranet.

Pour la DiSI Ile-de-France, le dispositif de registre dématérialisé est mis en place. Déjà utilisé dans les ESI de Montreuil, Nemours, Noisiel et Paris, il a désormais vocation à se substituer aux registres papiers présents sur les sites de Nanterre et de Versailles.

Articulé par ESI, ce document est disponible sur l'intranet local de la DISI à l'adresse suivante :

Ulysse DISI Ile-de-France / Les agents/ Conditions de vie au travail/ Le registre santé et sécurité au travail

Le Directeur de la DISI Ile-de-France



Philippe MERLE

PAS-A-PAS : Registre de Santé et de Sécurité au Travail (RSST) dématérialisé

→ **Accéder au registre :**

- Cliquer sur « Les agents » puis « Conditions de vie au travail »
- Sélectionner "Le Registre Santé et Sécurité"

→ **Déposer une observation :**

- Sélectionner l'établissement concerné
- Cliquer sur l'enveloppe (« ajouter un signalement ou une observation »).
Une fenêtre de messagerie s'ouvre .
- Rédiger alors son message qui sera envoyé au responsable de l'ESI , à l'assistant de prévention et au service cvt dont les adresses mél sont pré-renseignées (l'ajout de destinataires est toutefois possible).

→ **Suivre une contribution :**

- Le chef d'établissement apporte par écrit une réponse à l'agent et à l'assistant de prévention dans les meilleurs délais.
- L'assistant de prévention de chaque site transfère la contribution -complétée de la réponse apportée- au webmestre de la DISI pour publication sur le site intranet afin d'être enregistrée.
- Chaque inscription au registre est examinée par le CHSCT.

